

7. GRANDS PRINCIPES DE COMMUNICATION DES DESCENTES TARIFAIRES A U ENSEIGNE

NOTE : Dans ce qui suit, "Tarif" est utilisé pour décrire une Descente Tarifaire complète (prix brut, ensemble de remises...) pour un incoterm (franco/départ), une méthode de distribution (entrepôt, direct, alloti), une date d'effet donnée

7.1. Partage d'un premier tarif permanent

Au moment du partage de son produit avec U, le fournisseur doit fournir un tarif Permanent. Ce Tarif doit comporter, entre-autre :

- une date de début de validité active (antérieure ou égale à la date du jour)
- une date de fin de validité valide (postérieure à la date du jour et au plus tard 3 ans après la date de début de validité)
- le Code du Tarif, c'est-à-dire l'identifiant du Groupe Tarifaire U Enseigne
- le Libellé du Tarif, c'est-à-dire le descriptif du tarif dans le cadre du contexte U Enseigne (ex. "Permanent 2023 - toutes hiérarchies" ou "Permanent 2023 - palette 112 cartons")

Le fournisseur peut également partager simultanément un ou plusieurs Tarifs futurs

7.2. Suppression d'un tarif partagé par erreur

IMPORTANT : que le tarif soit déjà actif ou qu'il corresponde à un tarif futur, un tarif déjà partagé avec U Enseigne ne doit pas et ne peut plus être modifié (ni par flux GDSN "Price", ni par saisie directe sur le Portail Salsify). AUCUNE MODIFICATION RÉALISÉE PAR CE BIAIS NE SERA PRISE EN COMPTE PAR U ENSEIGNE. Toute demande de suppression devra être communiquée par mail à votre interlocuteur commercial U Enseigne habituel.

7.3. Arrêt d'un tarif (qui est remplacé par un autre tarif)

IMPORTANT : une fois le 1er Tarif permanent partagé pour un nouveau produit, ce tarif ne doit plus être modifié ou arrêté et plus aucun nouveau tarif n'est attendu par U Enseigne (ni par flux GDSN "Price", ni par saisie directe sur le Portail Salsify). AUCUN PARTAGE D'UN NOUVEAU TARIF RÉALISÉ PAR CE BIAIS NE SERA PRIS EN COMPTE PAR U ENSEIGNE. Toute communication d'un nouveau tarif devra être directement envoyée par mail à votre interlocuteur U Enseigne habituel.

7.4. Modification d'un tarif permanent

IMPORTANT : une fois le 1er Tarif permanent partagé pour un nouveau produit, ce tarif ne doit pas et ne peut plus être modifié (ni par flux GDSN "Price", ni par saisie directe sur le Portail Salsify). AUCUNE MODIFICATION RÉALISÉE PAR CE BIAIS NE SERA PRISE EN COMPTE PAR U ENSEIGNE. Toute communication d'une modification de tarif devra être directement envoyée par mail à votre interlocuteur U Enseigne habituel.